

DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} DM 3003271526 ET DM 3003278808

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **11 septembre 2023**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003271526	4777, rue Pierre-Lauzon

Permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé :

- une marge avant de 5,88 m au lieu du minimum requis de 6 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003278808	4821, rue Colonial

Permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé de deux étages :

- une mezzanine dont l'ensemble des murs extérieurs ne sont pas en retrait en tout point d'un minimum de 60 cm par rapport aux murs extérieurs de l'étage qu'elle surmonte.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce onzième jour du mois d'août de l'an 2023.

Le secrétaire d'arrondissement



Carl St-Onge, avocat

/ae